



**RETRAITÉS
MOSELLE**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

L'interpro

Retraités Moselle



Le dossier du trimestre :

L'Union Territoriale des Retraités de Moselle au congrès des retraités à Valence

(pages 6 à 9)

Cures thermales



La prise en charge par l'assurance maladie des dépenses engagées à l'occasion des cures thermales présente un caractère particulier dans la mesure où les prestations sont remboursées au titre des prestations légales et, le cas échéant, sous forme de prestations extra-légales obligatoires.

La cure thermique prescrite par le médecin ou par le chirurgien-dentiste est motivée par une affection ou une pathologie figurant sur la liste des 12 orientations thérapeutiques. Elle doit s'effectuer dans un établissement agréé. L'assuré social ne peut prétendre qu'à une seule cure par an.

Les prestations légales :

Le traitement pris en charge comprend :

- le forfait thermal : correspond aux soins réalisés pendant la cure ;
- le forfait de surveillance médicale, soit l'ensemble des actes médicaux et certains actes spécifiques (douches filiformes), remboursé de façon distincte à l'assuré.

Les prestations supplémentaires obligatoires du régime général (elles peuvent être différentes suivant le régime d'affiliation) :

- les frais d'hébergement du curiste, dans la limite d'un forfait annuel fixé par arrêté ministériel,

- les frais de déplacement dans la limite du tarif SNCF en 2ème classe aller et retour, (les frais de transport relèvent de la réglementation des caisses).

Montant pris en charge

- Forfait honoraires médicaux (forfait thermal médecin conventionné) : 56 €
- Forfait d'hébergement : 97,50 €
- Frais de déplacement : 65 % tarif SNCF 2e classe

Plafonds de ressources

Les prestations supplémentaires sont accordées lorsque le total des

ressources du foyer fiscal de l'assuré est inférieur à un plafond.

Le plafond de l'année 2021 pour bénéficier, en 2022, de la prise en charge des frais de transport et du forfait d'hébergement reste fixé à 14.664,38 €, avec une majoration de 7.332,19 € par personne à charge supplémentaire (21.996,57 € pour un couple).

Formalité d'entente préalable

L'assuré doit remplir un formulaire qu'il adresse à sa caisse d'assurance maladie, laquelle délivre immédiatement la prise en charge à remettre au lieu de cure.

Gilbert JEROME

Pour en savoir plus : www.ameli.fr/moselle/assure/remboursements/rembourse/cure-thermale

Coordonnées des Unions Locales et Sections Syndicales de Retraités de Moselle

ULR Hagondange : 7, rue Pablo Picasso - 57365 Ennery - tél. 03 87 71 43 30

ULR Metz et Environs - 2, rue Gal de Lardemelle - 57000 Metz - tél. 03.87.16.97.74

ULR Moselle Est - 13, rue de la Rosselle - 57800 Freyming Merlebach - tél. 03.87.04.71.75

ULR Sarrebourg - 1 Av. Clemenceau - 57400 Sarrebourg - tél. 03.87.23.78.80

ULR Thionville-Fensch - 14, rue du Vieux Collège - 57100 Thionville - tél. 03.82.53.34.12

SSR Chimie - Plateforme de Carling - tél. 03.87.90.29.86

SSR Mineurs - Freyming Merlebach - 13 rue de la Rosselle - 57800 Freyming Merlebach - tél. 03.87.04.71.75

SSR Sidérurgie : 7, rue Pablo Picasso - 57365 Ennery - tél. 03 87 71 43 30

SSR Sgen57 - Metz - tél. 06.09.91.44.60

PERMANENCES

Information sur les droits à la retraite, la santé et maladies professionnelles

La CFDT Retraités de Moselle propose d'apporter des réponses sur les difficultés rencontrées par les salariés pour garantir leurs droits.

Prendre rendez-vous

- à Metz : tél. 03.87.16.97.74 - moselle@retraites.cfdt.fr

Reconnaissance et indemnisation des maladies professionnelles

Des militants formés se tiennent à disposition des salariés et des retraités sur plusieurs sites de permanences ouverts dans la région.

Prendre rendez-vous

SIDÉRURGIE : Ennery - tél. 03 87 71 43 30

CHIMIE - Plateforme de Carling : tél. 03.87.90.29.86

BASSIN HOUILLER - Freyming Merlebach : tél. 03.87.04.71.75

METZ : vendredi matin : tél. 03 87 04 71 75

Aide à l'accès aux services en ligne : les 1er et 3ème mardis du mois : tél. 03.87.16.97.74

La mobilisation contre la réforme des retraites a été forte et unitaire !



Après 6 mois d'une mobilisation historique par sa durée et par l'ampleur des manifestations, l'exécutif a décidé d'imposer sa réforme des retraites en publiant les premiers décrets d'application. Les nombreux passages en force, malgré le rejet massif de la population, sont les symptômes d'une véritable crise démocratique qui laisseront des traces profondes.

L'intersyndicale et les manifestant.es n'ont pas réussi à faire reculer le gouvernement sur le passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, mais les organisations syndicales ont retrouvé une nouvelle légitimité auprès des salariés et retraités.

Dès maintenant, des revendications communes peuvent se dégager sur de nombreux sujets : les salaires et les pensions, les conditions de travail, la démocratie sociale et la conditionnalité des aides publiques aux entreprises. Les futures négociations devront aboutir à des avancées importantes.

Et en ce qui nous concerne directement, nous devons peser sur la réforme du grand âge, toujours en construction, après les conclusions du Conseil National de la Refondation « Bien vieillir » et le plan d'action gouvernemental présenté fin juin. Des mesures devraient être reprises dans une proposition de loi et dans le prochain projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, pour promouvoir le lien social et renforcer la citoyenneté, adapter la société au vieillissement et rendre attractifs les métiers du grand âge. Sur ces sujets, nous rappellerons nos exigences pour réduire la fracture numérique, obtenir un logement adapté à chacun, développer un maintien à domicile de qualité, augmenter le taux d'encadrement en établissement et construire un financement universel de la perte d'autonomie. Une amélioration de la gouvernance, par la mise en œuvre d'un service public territorial de l'autonomie, est aussi nécessaire.

Notre Congrès de l'Union Confédérale des Retraités de juin a permis de bien préciser nos préoccupations et nos revendications. Que chacun s'en saisisse ! Mobilisons-nous pour les faire aboutir !

Sommaire

Pages

- 2 **Cures thermales**
- 3 **Edito**
- 4 **Actualité :**
 - Le département en panne ?
- 5 **Vie de l'UTR**
 - Le conseil syndical prépare le congrès
 - Accueil des nouveaux adhéents retraités
- 6 à 9 **Dossier**
 - L'UTR 57 au congrès de Valence
- 10 **Vie des ULR et SSR**
 - AG ULR de Sarrebourg
 - AG SSR sidérurgie
- 11 **Actualité**
 - Pensions de réversion
 - Billet
- 12 **Culture et lecture**

ORGANE DE L'UNION TERRITORIALE DES RETRAITES CFDT DE MOSELLE

2 rue du Gal de Lardemelle - BP 80527
57009 Metz Cedex 1 - Tél. 03 87 16 97 74 - moselle@retraites.cfdt.fr
CPPAP n° 1026 S 05853

Abonnement annuel 6 euros - Parution trimestrielle
Directeur de la Publication Maurice Melchior

Maquette : JP S - Imprimé par imprimerie Klein - 9 rue Foch, 57240 Knutange



Maurice Melchior
Secrétaire général

Département en panne ?

Un cadre légal en évolution...

Les compétences des départements recouvrent différents champs de responsabilité. Les lois NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République - 2015) et Maptam (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles - 2014) ont reprecisé - et réduit - le rôle des départements, les recentrant sur les compétences emblématiques des solidarités territoriales et sociales. L'action sociale du département, dont le coût financier représente en moyenne plus de la moitié de son budget de fonctionnement, concerne principalement :

- ***L'enfance*** : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), adoption, soutien aux familles en difficulté financière ;

- ***les personnes handicapées*** : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (PCH), maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ;

- ***les personnes âgées*** : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile, allocation personnalisée d'autonomie (APA), prestations légales d'aide sociale, gestion du revenu de solidarité active (RSA)....

...et des outils de pilotage en jachère

Pour cette compétence du « vieillissement » et de « l'autonomie », l'autorité départementale



Hôtel du département

est censée s'appuyer sur des outils de pilotage, articulés et déclinés dans un « schéma départemental de l'autonomie » (SDA) et une instance de concertation, le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), dont les objectifs traduisent également les attendus des lois d'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV) et de « Modernisation de notre système de santé » qui introduit la mise en place du dispositif permanent d'orientation « Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT).

Constatant les dysfonctionnements de ces instances, en particulier depuis le renouvellement des membres du conseil départemental, notre

conseil syndical a validé la proposition de notre « commission santé » de s'adresser directement aux différents conseillers départementaux de nos secteurs respectifs par enquête et rencontres, afin de rappeler nos attentes de réactiver ces instances en sommeil et de faire avancer la prise en compte de nos revendications concernant le vieillissement et l'autonomie.

Un prochain numéro de notre journal « Interpro » rendra compte de ces rencontres.



Le conseil syndical prépare le congrès national des retraités

Le conseil syndical a pris une part active à la préparation du congrès de la CFDT Retraités de Valence. Après avoir examiné le rapport d'activités, il a fixé les grandes lignes de l'intervention de l'UTR Moselle présentée par Maurice Melchior, secrétaire général, à la tribune du congrès.

Le conseil s'est majoritairement prononcé pour l'approbation du rapport d'activités et du rapport financier.

S'agissant des orientations, le conseil syndical a présenté 11 amendements à la résolution générale, avec une insistance sur la question du pouvoir d'achat des retraités et en particulier pour les plus basses pensions. Certains amendements ont permis la modification du texte par intégration ou de nouvelles rédactions.

La qualité de vie des personnes âgées a également fait partie de nos propositions sur les questions de maltraitance et de logement qui devraient être traités dans la loi

«grand âge». Propositions renvoyées au plan de travail de l'UCR.

Enfin, le bureau national a intégré notre proposition de « Parvenir à la parité dans les instances de la

CFDT Retraités » transformant la volonté d'« inciter » en une obligation pour tous. Engagement conforme à nos valeurs.



Accueil des nouveaux adhérents retraités

Les 220 adhérents retraités ayant rejoint le Syndicat des Retraités de Moselle depuis la crise sanitaire ont été invités à une journée d'informations et d'échanges sur l'intérêt du syndicalisme retraité à la CFDT. Onze stagiaires et six membres du Conseil syndical étaient présents à Metz le 26 mai pour participer à cette formation.

Après un tour de table riche en expériences militantes diverses, les structures de la CFDT Retraités ont été présentées par Serge Cossutti, secrétaire général adjoint de l'UTR Moselle. Après

les réponses aux diverses questions et la pause, trois sujets spécifiques d'engagement de l'UTR ont été présentés : la communication par Franklin Frères, la commission santé-autonomie par Béatrice Clément et le Pacte du pouvoir de vivre par Claude Furbatto.

Après le repas convivial entre stagiaires et animateurs, les revendications de la CFDT Retraités ont été présentées par Maurice Melchior, secrétaire général de l'UTR de Moselle. Le débat a permis des échanges fructueux sur le mouvement social en

cours contre le report de départ à la retraite à 64 ans.

La journée s'est terminée par une séance de questions-réponses très techniques sur les retraites avec Claude Wagner, rédacteur principal du Guide des Pensions de Retraites, qui reste avec ses fiches, une référence dans le domaine.

Le niveau de satisfaction des participants a été très bon, bien que des efforts doivent être faits dans l'approche pédagogique.

Quelques stagiaires ont décidé de s'investir dans nos commissions de travail. Nous les en remercions.



L'Union Territoriale des Retraités de Moselle au congrès des retraités

Intervention sur le rapport d'activités



Maurice MELCHIOR pendant son intervention

En quittant Bordeaux il y a quatre ans, nous pensions peser ensemble sur des sujets comme la réforme systémique des retraites et l'élaboration d'une loi « Grand Âge ». La crise sanitaire et l'incohérence de nos gouvernants ont eu raison des deux !

Nous ne reviendrons pas sur la volte-face de l'exécutif à propos des retraites.

Avant de reparler du second sujet, je voudrais vous faire part de quelques difficultés particulières que nous avons rencontrées en Moselle et dire un mot sur les basses pensions.

En Moselle

Tout d'abord, la crise sanitaire y a été sévère, surtout au printemps 2020. Le bilan actuel place notre département en 3ème position nationale pour le taux de mortalité due à la pandémie de COVID. Nous avons subi 3.259 morts par million d'habitants. Cette situation est due principalement à l'état de santé détérioré de nombreux

travailleurs des industries sidérurgiques et minières, caractéristiques de notre région. C'est pour cette même raison que notre syndicat de retraités, du fait de l'origine professionnelle de ses adhérents, fait face à une baisse régulière de 3% par année (près d'une centaine d'adhérents de moins par an). Et ce n'est pas fini !

Nous faisons aussi partie des départements où le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) ne fonctionne pas. Les obstacles de la part du Conseil Départemental restent nombreux, au point que le plan autonomie de 2018 à 2022 a été prolongé de deux ans sans aucune concertation. Face à cette situation, nous avons prévu une action syndicale d'envergure à l'automne prochain.

Une réforme qui concerne aussi les retraités

Au cours des mois passés de mobilisations contre la réforme des retraites, nous avons apprécié

la fermeté de la Confédération et de l'UCR sur nos revendications d'amélioration des petites retraites. En particulier en démontant la propagande gouvernementale sur les pensions à 1.200 euros, qui a donné lieu à un véritable enfumage ; nous avons convaincu l'opinion publique des contre-vérités confuses propagées par les représentants de l'exécutif, loin des réalités concrètes vécues.

Cependant, au terme de la réforme, environ un quart des retraités recevront toujours une pension inférieure à 1.200 € brut. Et parmi les 20 % de retraités les plus modestes, au moins un tiers ne seront concernés par aucune revalorisation.

L'augmentation du minimum contributif afin d'obtenir, pour une carrière complète, une pension totale égale à 100 % du Smic net reste une de nos revendications prioritaires. Par ailleurs, pour diminuer le non-recours à l'ASPA (minimum vieillesse), nous estimons, à l'UTR57, que son versement doit être automatique à la source, après acceptation du bénéficiaire.

Avancée en âge : des évolutions sous tension

En ce qui concerne le Rapport d'Activités, nous partageons sa conclusion concernant l'absence d'une loi sur l'accompagnement de l'avancée en âge. Nous regrettons cependant l'absence de critiques détaillées sur cet épisode, qui reste un rendez-vous manqué avec la solidarité et la dignité. Si les rapports successifs y sont bien décrits, l'abandon, inacceptable, de la loi « Générations Solidaires

», prévue à l'automne 2021 par Brigitte Bourguignon, y est à peine esquissée !

Or, la crise sanitaire a montré qu'une réforme systémique était nécessaire, d'autant plus que les évolutions démographiques mettent sous tension notre modèle de protection sociale et que nos concitoyens témoignent de nouvelles attentes sociales face à l'avancée en âge.

L'abandon de la loi promise a été suivi de l'intégration dans le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2022 de quelques mesures prévues dans le projet de loi avorté, notamment :

- l'instauration d'un tarif plancher national pour l'aide à domicile ;
- le renforcement des moyens des EHPAD ;
- la reconnaissance des professionnels de santé et du médico-social.

Le PLFSS 2022 restait modeste et inabouti et manquait de vision de l'ensemble des enjeux. Celui de 2023 actait le manque d'ambition et ne comportait que quelques mesures mises en place sur plusieurs années dont :

- le renforcement des contrôles des EHPAD sur le plan financier et comptable ;
- la création de 3.000 postes d'aide soignantes et infirmières dans les EHPAD en 2023, alors que la promesse présidentielle était de 50.000 sur le quinquennat !

Présentation de la résolution générale par Marinette Soler secrétaire nationale et Benoit Prince secrétaire général adjoint, bientôt secrétaire général



Le vieillissement de la population exige une réforme de grande ampleur

Face à ces insuffisances, il nous faudra peser sur les prochains PLFSS et réaffirmer la nécessité d'une loi « autonomie ».

Mais l'augmentation massive du nombre des 75/85 ans au cours de cette décennie (de 4 millions en 2020 à 6 millions en 2030) nécessite d'apporter des réponses autres que celles relatives à compenser la perte d'autonomie. Ces personnes qui, pour n'être pas dépendantes, n'en sont pas moins fragiles, doivent pouvoir bénéficier d'un logement adapté, d'une ville bienveillante, d'une mobilité facilitée et d'un lien social maintenu. Une loi « grand âge » ne peut donc se limiter à la question de la dépendance, elle doit aussi répondre à cette massification des

anciens. C'est déjà un défi pour les maires et les présidents d'agglomérations de répondre à ces besoins qui n'incombent ni à l'Agence Régionale de Santé (ARS), ni au Conseil départemental. Cela doit être, pour nous aussi, un terrain d'investissement syndical de proximité.

Pour conclure, le vieillissement de la population et l'état sinistré du secteur médico-social nécessitent une réforme de grande ampleur, par une loi programme, avec un engagement financier important de la part de l'État et une gouvernance claire et simplifiée. Nous poursuivrons ce combat !

L'UTR57 votera majoritairement pour le Rapport d'Activité.

Maurice MELCHIOR



La délégation de l'UTR Moselle au congrès de l'UCR



de gauche à droite :

Michel ROBERT
Alexandre CHAVAN
Franklin FRERES
Monique WENNER
Alain HERLE
Béatrice CLEMENT-MELCHIOR
Bernadette RETIF
Maurice MELCHIOR
Marie-Laure FERRY
Serge COSSUTTI

Regards croisés

Parmi les 10 délégués de la CFDT retraités de Moselle, Marie-Laure et Franklin participaient pour la première fois à un congrès de Retraités de la CFDT.

Interpro : *Les interventions des délégués et des rapporteurs correspondent-elles aux préoccupations des Retraités ? Lesquelles vous paraissent les plus importantes ?*

Marie-Laure : Je suis retraitée depuis peu et j'ai encore du mal à me considérer comme retraitée. Pour moi, le plus important, c'est l'accès aux soins, tout ce qui est en rapport avec la fin de vie, ainsi que la loi grand âge, et la rénovation des logements. Ce qui est intéressant, c'est que ce sont des sujets transgénérationnels, qui préoccupent aussi les actifs. Rien n'avance assez vite et l'état ne fait pas son travail.

Franklin : Les interventions correspondent bien aux préoccupations des retraités. Pour ma part, je classerais en premier les préoccupations sur le pouvoir d'achat des retraités, sur le système de

santé qui devient défaillant et pour une complémentaire de santé accessible financièrement au plus grand nombre.

Interpro : *La tenue du Congrès est un événement important dans la CFDT Retraités. Est-ce que vous pensez que ce congrès est un lieu d'expression de la démocratie ?*

ML : Oui, chacun a pu s'exprimer au niveau du rapport d'activité dans le respect des idées des uns et des autres. Par rapport aux votes, j'aurais aimé que chaque amendement soit discuté par la délégation pour déterminer le vote en fonction des discussions. Je trouve un petit peu rapide, c'est une habitude que je n'avais pas.

F : C'est ma première participation à un congrès et de la CFDT. J'ai apprécié la première journée où j'ai pu voir que toutes les struc-

tures ont pu s'exprimer. J'ai pu découvrir de nombreux domaines que nous partageons en Moselle. Pour moi, ça a été une grande richesse.

Interpro : *À votre avis, quelles sont les idées qui sont apparues et qui peuvent servir d'exemple pour la CFDT Retraités en Moselle ?*

ML : Ce que j'ai aimé, ce sont surtout les interventions par rapport au Pacte de pouvoir de vivre. Je regrette qu'on n'ait pas eu plus d'exemples précis. J'aime l'idée qu'on travaille à plusieurs sur un sujet, on change son regard, on peut avancer plus vite. J'ai été très intéressée par la table ronde avec ATD Quart Monde. Je pense que ça serait bien des réunions de ce type dans notre département, avec des acteurs locaux.

F : J'ai un peu la même approche. Pour moi, le Pacte de pouvoir de vivre était un peu abstrait. L'expérience de l'UTR de la Loire, en collaboration avec une association du domaine social, sur des actions conjointes sur le terrain,



Le 26e congrès de la CFDT Retraités en chiffres

- 400 délégués des Unions Territoriales CFDT de Retraités dont 10 de Moselle,
- 94 Unions de Retraités sur 95 représentées pour voter, disposent de 1.692 mandats,
- 53 Unions Territoriales de Retraités sont intervenues sur le rapport d'activité.

Les votes :

- Rapport d'activité a recueilli 85% de votes « pour » sur les suffrages exprimés,

- Rapport financier a obtenu 97% de votes « pour »,
- Résolution orientation, titrée « Agir collectivement pour un syndicalisme dynamique et transgénérationnel » a été approuvée par 82% de votes « pour ».

Les instances de décisions :

- Bureau national : 22 élus dont 13 femmes,
- Commission exécutive : 8 élus au sein du bureau national, soit 3 hommes et 5 femmes.

- Le nouveau secrétaire général, Benoit Prince et une nouvelle secrétaire générale adjointe, Marinette Soler.

Table ronde sur « le Pacte du Pouvoir de Vivre, de sa genèse à aujourd'hui ».

- Deux débats avec 9 intervenants dont ATD Quart Monde, l'Union nationale des acteurs du développement local, la Fédération des centres sociaux, CFDT Magazine...



sous les couleurs du Pacte, m'a donné un nouvel éclairage. Je pense que c'est un exemple à suivre.

Interpro : *Sur le ressenti, quels ont été les moments forts de ce congrès ? Votre impression d'ensemble ?*

ML : Les discussions, les échanges, les hommages aux disparus, ça c'était fort. Je regrette qu'on n'ait pas assez parlé de la transition écologique. Ça viendra sûrement dans les 4 ans.

F : Un moment fort au sens propre du terme, ça a été les moments d'hommage. J'ai pu mesurer ce qu'une vie à la CFDT peut représenter. J'ai pensé en particulier à toi Gilbert, toi qui a vu ces images, ces photos de gens que tu as côtoyés. J'imagine ton émotion comme j'ai pu voir l'émotion de notre secrétaire générale. Ça a été le moment le plus fort. Autrement, je suis très content d'avoir été invité. Ça m'a permis de matérialiser,

de me faire une idée précise de ce qu'est la CFDT et de mieux voir comment je vais pouvoir participer dans mon action à l'UTR de Moselle et à l'ULR de Metz.

ML : Moi, ce qui me fait plaisir, c'est que les préoccupations et les revendications des retraités sont aussi pour les actifs.

Interpro : *C'est le sens du thème du congrès sur le transgénérationnel.*

ML : Je suis à la CFDT pour ça et j'y suis bien.

F : Moi je mesure la chance qui m'a été offerte en étant invité à ce congrès et je souhaite à tous les militants au moins une fois dans leur vie de pouvoir participer à un congrès de la CFDT.

Interpro : *Et sur la convivialité ?*

En conclusion : Pouvoir rencontrer des gens de toute la France, pouvoir échanger sans barrière, directement, simplement, on se croise, on se regarde et la parole est ouverte, nous a fait beaucoup de bien.

*Propos recueillis
ar Gilbert JEROME*

Assemblée Générale de l'ULR de SARREBOURG

Sur proposition du bureau de l'UTR Moselle, 80 adhérents ont été invités, conformément aux statuts, à l'Assemblée Générale ordinaire de l'Union Locale des Retraités Cfdt. Elle s'est tenue à Turquestein-Blancrupt le mardi 30 mai 2023.

Une douzaine de personnes ont participé aux travaux et échangé sur l'actualité, les revendications prioritaires et les perspectives de développement.

Faute de candidats en nombre suffisant, le bureau de l'ULR, en

place depuis avril 2016, n'a pas pu être renouvelé.

Les présents se sont donnés six mois pour constituer une équipe de 4 personnes pour assurer l'animation de l'Union Locale. Un appel est lancé aux adhérents du secteur pour les rejoindre.

Contactez Patrick Bierling - par courriel : pbierling@free.fr ou téléphone : 06 30 21 95 91 .

L'après-midi s'est conclue par un pot de l'amitié.



Nous venons d'apprendre le décès d'Odile Schontz, le 23 juin. Elle assumait la responsabilité de l'Union Locale.

Assemblée Générale de la SSR Sidérurgie

Association
des Anciens
Travailleurs de la
Sidérurgie (ATS)

L'Assemblée générale de la SSR Sidérurgie, réunie le 2 juin 2023, a reconduit Bernard Deutsch dans sa fonction de secrétaire général.





Pensions de réversion,

la Carsat s'engage contre le non-recours.

L'Assurance Retraite Alsace-Moselle (Carsat) est à l'origine d'une expérimentation pour favoriser la demande de pension de réversion et ainsi prévenir le non-recours à cette prestation. La caisse régionale, qui couvre les départements de la Moselle, et de l'Alsace, a attribué 8.153 pensions de réversion en 2021. Elle versait cette pension à 15.678 conjoints survivants, en majorité des femmes (en tant que droit dérivé seul) et à 96.554 retraités (touchant à la fois un droit propre et un droit dérivé), au 31 décembre 2021.

Impacté par un pic de mortalité provoqué par le Covid, le territoire n'avait pas connu de flambée de demandes de pensions de réversion. Cette prestation de solidarité est particulièrement touchée par le non-recours. Il atteindrait 10%, selon une estimation nationale (provisoire), sur le non-recours durable de la Caisse nationale de l'Assurance retraite.

Soumise à conditions d'âge

(plus de 55 ans) et de ressources (plafond de 1.950 € brut/mois), la pension de réversion doit faire l'objet d'une demande. Autre effet délétère, l'absence de droits en matière de réversion en retraite de base peut dissuader les requérants de faire la démarche en retraite complémentaire, où les conditions de ressources n'existent pas. La demande de pension de réversion doit être adressée auprès de la caisse dans le délai d'un an afin de l'obtenir (rétroactivement) à compter de la date du décès du conjoint. A défaut, elle est versée à partir de la demande effective.

La Carsat a élaboré une notice annexée par le service paiement à la lettre administrative existante de notification de suspension de la pension du conjoint décédé. Depuis la mi-mars, 600 notices ont été envoyées et le taux de retour reste faible. Mais la Carsat souhaite compléter cette action par une campagne de rappels téléphoniques.

Gilbert JEROME

Billet



Fraude sociale : la guerre contre les plus précaires et les étrangers

Présenté comme une mesure phare du plan de lutte contre la fraude sociale, le projet Attal de fusionner carte vitale et carte d'identité a aussitôt été sanctionné par de nombreux experts : techniquement infaisable, pas efficace pour réduire le déficit de la Sécurité Sociale dont les causes sont autres.

Pas besoin de sous-titre pour désigner les étrangers comme des fraudeurs qui abusent des aides médicales d'État. À en croire le gouvernement, ces derniers, tout comme les bénéficiaires du RSA ou les fraudeurs aux aides sociales, forment une armée d'invisibles profiteurs.

Avec ce plan, le gouvernement renforce sa chasse aux prestations sociales en opposant, de manière de plus en plus décomplexée, les plus précaires qui ont recours aux allocations, les étrangers adeptes de tourisme médical, à ceux qui triment.

Une petite musique de plus en plus nauséabonde, serinée à l'envi, qui remporte un succès croissant au sein de la population qui se perd à accuser plus pauvre que lui, pendant que les plus riches se réjouissent.

Ombretta Frache

Petit traité du Bien Vieillir

Culture et activité physique : des atouts pour la santé

La culture est définie, entre autres, comme un enrichissement de l'esprit par des exercices intellectuels.

Littérature, histoire, musique, cinéma, théâtre, peinture, cuisine arrivent en tête des centres d'intérêt des retraités.

La culture exprime les valeurs simples, positives et fondamentales dans le « Bien Vieillir ». Elle est associée à la curiosité, à l'épanouissement ou encore au partage.

Les personnes âgées sont demandeurs d'activités culturelles avec, au cœur des préoccupations, l'ouverture au monde, l'en-

vie d'enrichir leur savoir et mieux comprendre le monde qui les entoure. Lire, voyager, rencontrer les autres par le biais d'associations est certainement un des remèdes contre l'isolement et le repli sur soi auquel sont confrontées beaucoup de personnes âgées.

Faire du sport dans les nombreuses associations et clubs existants est certainement une priorité pour le maintien de l'autonomie le plus longtemps possible.

De nombreuses possibilités, au niveau de chacun, sont offertes.

Pratiquer une activité physique et sportive est bénéfique pour le corps et le cerveau alors que la sédentarité affaiblit les capacités physiques et cognitives.

D'après une étude médicale, les sportifs ont une espérance de vie en bonne santé supérieure de 13%.

Pour conclure, il semblerait que le sport rend heureux. Alors, à nous de découvrir celui qui nous convient.

Gisèle DEMMER

Cinéma

« Je verrai toujours vos visages »

Réalisatrice : Jeanne Henry

Il s'agit d'un documentaire sur la « justice restaurative » qui confronte victimes et agresseurs. Cette mesure, mise en place par Christiane Taubira, n'est pas très connue et la réalisatrice a courageusement abordé le sujet. Le spectateur est mis d'emblée en situation par les acteurs et leur cheminement de formation de médiateurs et d'accompagnants. La mise en présence, l'écoute de l'expression des agressés et des agresseurs, sont autant d'étapes d'un long chemin qui peut mener à la compréhension et à la réparation. Ce n'est pourtant pas une recette qui réussit toujours et on reste dubitatif, à défaut d'être convaincu. Beaucoup d'interrogations mais admiration pour la force de la parole et l'engagement des militants associatifs sur le chemin.

Gisèle Demmer



Lecture

« Vie, Vieillesse et Mort d'une femme du peuple »

de Didier Eribon

Le récit du parcours de sa mère fait par Didier Eribon et les relations avec le fils, transfuge de son milieu social, est d'une intensité parfois difficile. L'auteur a longtemps déserté son milieu familial marqué par le racisme « ordinaire » de sa mère. Il analyse ses regrets, les retrouvailles, l'obligation du placement en Ehpad et les appels au secours de sa mère.

La deuxième partie du livre reprend le thème de la vieillesse. Comme Simone de Beauvoir l'a fait, il s'interroge sur le concept de représentation collective des « sans voix » que sont les résidents et leur impossibilité de se faire entendre du fait de leur perte d'autonomie.

« Je veux transformer la plainte individuelle de ma mère en une plainte collective ».

Ce livre se lit avec un grand intérêt pour qui se préoccupe du sujet.

A signaler quelques pages de trop plein de références littéraires.

Gisèle Demmer

